



COMMISSION RÉGIONALE D'ADMINISTRATION DES COMPÉTITIONS

ANNEXE AU PROCES-VERBAL N°25

Siège de la Ligue
03 juin 2026
Lisieux

Présents : Mendes Viano (Président)

Aubert Thierry ; Bopu Gérard ; Jean Lucas ; Mouillard Bernard ; Rouxelin Denis ; Fara Preira ; Sanson Sylvie

Excusés : Bourel Valérie ; Philippe Cheradame ; Lecossu Didier ; Levasseur Nicolas ; Lokman Cakmak

Assistent : Roger Desheulles ; Ophélie Dreux ; Léo Rivière

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel de la L.F.N dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

ANNEXE 7 AUX REGLEMENT GENERAUX - OBLIGATIONS JEUNES ET FEMININES

La Commission,

Rappelle que l'annexe 7 aux Règlements Généraux est disponible sur le site de la Ligue à l'adresse suivante :

<https://normandie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/17/bsk-pdf-manager/078b9e3ac4bfb4516922f1f82331bc6c.pdf>



OBLIGATIONS DES EQUIPES REGIONALES MASCULINES

INFRACTIONS

La Commission,

Considérant les dispositions de l'Annexe 7 aux Règlements Généraux : « Engagement d'équipes de jeunes et d'équipes Féminines »,

Après avoir vérifié que chaque club des championnat Régional 1, Régional 2 et Régional 3 répond à ses obligations en nombre d'équipe,

Dresse la liste des clubs en infraction le 03 juin 2026 et procède à l'application de la sanction associée :

NIVEAU	N°CLUB	EQUIPE	MOTIF	ANNEE D'INFRACTION
Régional 1	509621	Us Luneraysienne 1	Manque équipe Féminine	1ere année – retrait d'un point au classement
Régional 2	500252	Usf Fecamp 1	Manque une équipe féminine	1 ^{ère} année - retrait d'un point au classement
Régional 2	501452	Stade Sotteville Cc 1	L'équipe féminine ne répond pas aux obligations (un seul plateau en U11F)	1 ^{ère} année - retrait d'un point au classement
Régional 2	581874	Fc St Julien Pt Quev 1	Manque équipe formation	1 ^{ère} année - retrait d'un point au classement
Régional 3	527693	As Berigny Cerisy 1	Manque une équipe Formation	1 ^{ère} année - retrait d'un point au classement
Régional 3	519304	As Gibervillaise 1	Manque équipe Préformation	1 ^{ère} année - retrait d'un point au classement
Régional 3	501474	As Ourvillaise 1	Manque une équipe Formation	2 ^{ème} année - retrait de deux points au classement
Régional 3	560764	Caux Fc 1	Manque une équipe Formation	1 ^{ère} année - retrait d'un point au classement
Régional 3	501559	Es Tourvillaise 1	Manque équipe Préformation et Formation	2 ^{ème} année - retrait de deux points au classement
Régional 2	581842	Su Dives Cabourg Fb 2	Manque une équipe féminine (FG)	1 ^{ère} année - retrait d'un point au classement
Régional 3	547117	Fc Val De Saire 1	Manque une équipe Formation (FG)	1 ^{ère} année - retrait d'un point au classement
Régional 3	501576	Cs Gravenchon 1	Manque une équipe réserve (FG)	1 ^{ère} année - retrait d'un point au classement
Régional 3	546996	Fc Du Pays Aiglon 1	Manque une équipe reserve (FG)	1 ^{ère} année - retrait d'un point au classement
Régional 3	529155	Es Du Mont Gaillard 1	Manque une équipe réserve (FG)	1 ^{ère} année - retrait d'un point au classement
Régional 3	501513	Canteleu Fc 1	Manque une équipe formation (FG)	1 ^{ère} année - retrait d'un point au classement

OBLIGATIONS DES EQUIPES REGIONALES FEMININES

REGIONAL 1 FEMININ

La Commission,

Considérant les dispositions de l'Annexe 7 aux Règlements Généraux : « Engagement d'équipes de jeunes et d'équipes Féminines »,

Après avoir vérifié que chaque club du championnat Régional 1 Féminin répond à ses obligations,

Dresse la liste des clubs en infraction le 03 juin 2026 et procède à l'application de la sanction associée :

NIVEAU	N°CLUB	EQUIPE	MOTIF	ANNEE D'INFRACTION
REG 1 F	521982	As lfs 1	Manque licenciées Foot animation F	1 ^{ère} année - retrait d'un point au classement
REG 1 F	501472	Fc Flerien 1	Manque licenciées Foot animation F	1 ^{ère} année - retrait d'un point au classement
REG 1 F	500088	Fc St Lo Manche 1	Manque licenciées Foot animation F	2 ^{ème} année - retrait de deux points au classement
REG 1 F	521207	Maladrerie Os 1	Manque licenciées Foot animation F	1 ^{ère} année - retrait d'un point au classement
REG 1 F	501413	Sc Thiberville 1	Manque licenciées Foot animation F	1 ^{ère} année - retrait d'un point au classement

Le Président de séance ;



Viano MENDES ;

Le Secrétaire ;



Thierry AUBERT ;